

BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



Dernière Heure | 16 mars 2020

Volume 2 no 21 – 16 mars 2020

Coronavirus

Marche à suivre pour les membres de Revenu Québec

La pandémie de coronavirus soulève bien des interrogations. Si vous rencontrez un problème relié à votre travail, vous devez adresser votre question aux conseillers du SPGQ à l'adresse suivante : revenuquebec@spgq.qc.ca.

En ce qui concerne le télétravail, les demandes doivent être faites par écrit à votre supérieur immédiat. Votre demande doit être documentée, c'est-à-dire que vous devez indiquer le motif de votre demande (enfants à la maison, problèmes de santé, etc.) et les tâches que vous pourriez réaliser en télétravail. Le SPGQ vous demande de mettre ses conseillers en copie conforme en utilisant cette adresse : revenuquebec@spgq.qc.ca.

Si le télétravail vous est refusé, nous vous demandons de nous transmettre la réponse écrite de l'employeur afin de connaître ses motifs.

Le SPGQ vous informe

La situation évolue rapidement. Le SPGQ vous invite à consulter la page suivante (<https://spgq.qc.ca/directives-au-sujet-du-coronavirus/>) pour demeurer informé des plus récents développements.

N'hésitez pas à communiquer avec votre délégué ou avec le SPGQ à revenuquebec@spgq.qc.ca pour toute question que vous pourriez avoir à ce sujet. Notez cependant que compte tenu du volume de demandes, le temps de réponse du SPGQ pourrait être plus long qu'à l'habitude. Merci de votre compréhension.